



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Prospective Planification
Habitat

Dossier suivi par :

Aurélie Hugue

Tél. : 05.49.06.89.67

aurelie.hugue@deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTÉ portant approbation de la carte communale de SAURAIS

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L124-1, R 124-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saurais en date du 6 juillet 2011, prescrivant l'élaboration d'une carte communale ;

Vu l'arrêté municipal du 14 octobre 2014 soumettant à enquête publique le projet de carte communale, enquête publique qui s'est déroulée du 6 novembre 2014 au 9 décembre 2014 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu le dossier approuvé par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2015 ;

Vu la délibération modificative du conseil municipal en date du 6 mars 2015 ;

Vu le rapport du Directeur départemental des territoires ;

Considérant que la carte communale de Saurais peut être approuvée, par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions de l'article L124-2 du code de l'urbanisme ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Accord est donné à l'application d'une carte communale sur le territoire de la commune de Saurais, telle qu'elle résulte du dossier annexé au présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme sont suspendues à compter du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et mention sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Deux-Sèvres.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Monsieur le Maire de Saurais, et Monsieur le Directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

NIORT, le - 7 AVR. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,



Stéphane FRETET